

DEPARTEMENT
<b>NORD</b>
CANTON
<b>GRANDE-SYNTHE</b>
COMMUNE
<b>GRAVELINES</b>

# REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026 AUT014

Liberté – Egalité - Fraternité

## ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public  
CDV – 2026

### AUTORISATION DE STATIONNEMENT

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande de la SARL Patrice Hoyer en date du 26 janvier 2026,

*Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de sa structure et de fixer à cet égard les règles de stationnement dans la commune.*

*Tout véhicule en stationnement gênant sera verbalisé en référence à l'article R.417-11 du Code de la Route et pourra être enlevé et conduit vers la fourrière aux frais des contrevenants, dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route.*

### A U T O R I S E

La pose d'un échafaudage sur la façade du 10, rue Denis Cordonnier à Gravelines pour des travaux de couverture.

#### Sous réserve :

- Que l'échafaudage soit monté selon la réglementation en vigueur,
- Qu'il soit signalé en permanence,
- Que les lieux avoisinants et les trottoirs soient protégés contre les projections,
- Que la sécurité des passants et des personnes à mobilité réduite soit assurée par :
  - Un passage suffisant entre l'emprise de l'échafaudage et le bord de la voirie,
  - L'aménagement sur la voirie de l'espace nécessaire pour permettre un passage en sécurité avec balisage,
  - La mise en place d'une signalisation adaptée dirigeant les piétons et les personnes à mobilité réduite vers le trottoir opposé au chantier si nécessaire.

*Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable*

*Valable du 9 au 27 février 2026*

Fait à Gravelines, le 26 janvier 2026  
Le Maire,



MIS EN LIGNE SUR  
LE SITE DE LA VILLE : 130 JAN. 2026

Bertrand RINGOT